

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/59787

Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration de l'ancienne chapelle (aujourd'hui réfectoire) de la « Maison de Rodez » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU** **de l'Impôt sur les Sociétés**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Maison des Compagnons du Devoir à Rodez »
(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail*)

NOM ou SOCIETE : Adresse :

CP Ville :

E-mail :

* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Au cœur du centre historique de Rodez, près de la cathédrale Notre-Dame, la Maison des Compagnons du Devoir du Tour de France est située au sein de l'Hôtel Delauro, impasse Cambon. Cet hôtel particulier, construit au XVI^e siècle, fut originellement la résidence d'un chanoine et porte le nom éponyme de cette influente famille de la cité. Au XVIII^e siècle, ce site accueille une école chrétienne destinée aux enfants pauvres de la ville. En 1930, le bâtiment, devenu propriété de la commune, est vendu à l'Evêché afin d'y loger les prêtres de la cathédrale. En 1982, la commune rachète cet édifice auprès de l'Association Diocésaine avant de le mettre à disposition, via un bail, à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France. Ce monument devient ainsi un précieux lieu de vie et d'apprentissage pour les apprentis, qui œuvrent depuis plus de 35 ans à son entretien, sa restauration et sa mise en valeur.

De nos jours, l'ancienne chapelle, actuellement réfectoire, nécessite un programme complet de sauvegarde et de conservation de ses décors peints, localisés sur les voûtes. Ces peintures ont été réalisées entre 1859 et 1873, par trois enseignants de dessin, les frères Ignis Julien, Isidore de Péluse et Isaac de Spolète. Ces décors composent un ensemble peint en trompe-l'œil, constitué d'ornements végétaux (feuilles, boutons et fleurs d'acanthé...) et de médaillons. Ces derniers représentent sur une travée la Sainte Famille et sur l'autre trois figures : François de Salles, Louis de Gonzague et Jean-François Régis. Les arêtes des voûtes sont ornées d'une frise d'ove et de dards.

Devant le coût important de ce projet emblématique, vous pouvez soutenir cette opération patrimoniale grâce à cette souscription.